

PLEDGE AEROSOL - CITRON

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie		Réactivité	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	0
	Santé		Risques d'incendie		4	
	Danger spécifique		Réactivité		0	
Vêtements de protection	Aucun requis		Apparence	Blanc cassé. Aérosol. Voir la Section 9. AVERTISSEMENT: CONTENU SOUS PRESSION.		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	PLEDGE AEROSOL - CITRON	Code	94430
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit d'entretien des meubles.	PMS#	433170
FTSS#	126026006	Date de validation	5/28/2002
Siège social aux É.U. Drackett Professional A Division of S.C. Johnson Commercial Markets, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249	Date d'impression	5/28/2002	
	Remplace	Aucune validation antérieure.	
	En cas d'urgence	(800) 851-7145	

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Propane	74-98-6	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 1800 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 4508 mg/m ³ Non disponible.	Non disponible.
Isobutane	75-28-5	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 1900 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 1900 mg/m ³ Non disponible.	VAPEUR (CL50): Aiguë: 0.0057 ppm 0.25 heure(s) [Rat]. Non disponible.
Butane	106-97-8	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 1900 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 1900 mg/m ³ Non disponible.	Non disponible.
Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique	68920-06-9	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Silicones	63148-62-9	5-10	Non disponible.	CUTANÉE (DL50): Aiguë: 19400 mg/kg [Lapin]. Non disponible.
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Inconnu.
Peau	Inconnu.
Inhalation	Inconnu.
Ingestion	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau courante.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau courante.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: <-7°C (19.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. Ne pas vaporiser ou utiliser sur les planchers. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 120°F (50°C). Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Citron.
Couleur	Blanc cassé.
pH	Non disponible.
Gravité Spécifique	0.891
Solubilité dans l'eau	Se disperse.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Si disponible, recycler l'aérosol vide au centre de recyclage de produits en acier le plus proche. Utiliser l'emballage ou le donner à quelqu'un pouvant l'utiliser. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
TDG Classification	
TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

- Federal** CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Butane
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Isobutane, Propane, Butane
CERCLA : Substances dangereuses.: Isobutane, Propane
- état** New Jersey: Isobutane, Propane, Butane
Massachusetts - Liste des déversements: Isobutane, Propane, Butane
Massachusetts RTK: Isobutane, Propane, Butane
Pennsylvanie RTK: Isobutane, Propane, Butane
Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification CLASSE A: Gaz comprimé.
CLASSE B-5: Aérosol inflammable.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

PLEDGE AEROSOL - CITRON**Inventaire des Produits
Chimiques**

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentairesAutres considérations
spéciales Non disponible.

Version 0.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.